

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

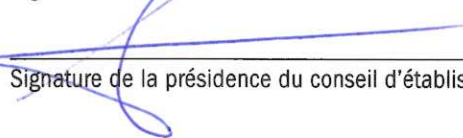
Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (*LIP, art. 83.1*).

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (*LIP, art. 83.1*).

Nom de l'établissement :	Saint-Marc
Année scolaire :	2024-2025
Date du conseil d'établissement	2025-06-17
Date de distribution du document faisant état des résultats aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes :	2025-06-26

Constats dégagés	La deuxième partie de l'année scolaire 2023-2024 a porté plusieurs changements majeurs dans l'organisation du quotidien des élèves et des membres de l'équipe école. Voici quelques-uns de ces grands changements : - La réorganisation complète du service de garde (SDG); - La révision du plan de lutte contre la violence et l'intimidation; - La clarification des rôles des membres de l'équipe école dans le cas d'un signalement; - La mise en place d'un code de vie et la publication universelle de ce dernier (cahier de communication école); - La réorganisation de la surveillance des récréations. En 2024-2025, nous avons à actualiser, dans notre quotidien, ces grands changements. Nous sommes à même d'observer une diminution importante de la violence et des conflits sur la cour de récréation, là où nous avons les plus grands enjeux associés au sentiment de sécurité des élèves. La constance et la cohérence qui résultent de l'utilisation du nouveau code de vie, construit à partir des valeurs de notre projet éducatif, permettent aux élèves, aux parents et aux membres de l'équipe école de connaître les étapes de la démarche à venir. Cette prévisibilité semble aider les élèves à faire de meilleurs choix et à adopter les comportements attendus et valorisés par l'école. La communication par courriel avec les parents, à la suite d'un événement consigné dans SPI ou dans les billets jaunes du SDG, augmente aussi la collaboration famille-école, ce qui nous permet de travailler en équipe autour des comportements attendus de nos élèves. Nous confirmons que le code de vie de l'école Saint-Marc s'est avéré très positif dans le quotidien des élèves, réitérant, dans nos actions du quotidien et nos prises de décision, les valeurs de respect et d'engagement, de même que le sentiment d'appartenance que nous avons choisi de prioriser. Dans le cadre d'une dénonciation de violence ou d'intimidation, l'information recueillie est automatiquement dirigée vers l'équipe de TES qui, accompagnée de la psychoéducatrice et de la direction, procède à l'analyse de la situation et enclenche les procédures qui en découlent. Nos ateliers de prévention sont à restructurer. Nous devons nous assurer d'arrimer, comme nous l'avons fait pour le code de vie et notre projet éducatif, le programme de prévention à notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Pour les situations associées à la violence sexuelle, nous avons consulté la responsable du dossier des violences à caractère sexuelle du CSSDGS afin d'être accompagnés dans les procédures à suivre et afin de maximiser l'efficacité des ateliers de prévention.
Priorités	Pour la prochaine année scolaire, nous prioriserons la mise en place du programme Hors-Piste, un programme de prévention, supervisé par des chercheurs de l'Université de Sherbrooke, qui nous donne des ateliers clé en main et arrimés, de l'éducation préscolaire à la 6^e année, permettant ainsi la mise en place d'une prévention structurée et complète, visant ainsi la poursuite de cette diminution de la violence et de l'intimidation à l'école Saint-Marc.

 2025-06-18
Signature de la direction d'établissement

 2025-06-18
Signature de la présidence du conseil d'établissement